UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141 /MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004 06 BP 10212 Ouagadougou 06

Tél.: (226) 25-40-77-88/99 **E-mail**: rectorat@usta.bf

RECTORAT Sâaba, le 2 août 2023



Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA 1er tour

(préinscriptions payées avant le 30 juillet 2023)

Établissement/filière sollicité (e): Institut Supérieur des Métiers du Tertiaire (ISMT)

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 18 août 2023

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures, les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à l'ISMT au titre de l'année 2023-2024 :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
FINANCE, COMPTABILITÉ ET AUDIT (FCA)			
1	AKOUWANDAMBOU Ingrid Esméralda Wèsono	F	Burkinabè
2	COMPAORE Reine Gloria	F	Burkinabè
3	KAN Damou Armand Boris	М	Burkinabè
4	Nadiebe Yendouboame odette	F	Burkinabè
5	OGOUNTAYO Mariam Abio	F	Burkinabè
6	OUANRE Kiswendsida Djémila	F	Burkinabè
7	OUEDRAOGO Fadilatou	F	Burkinabè
8	Sawadogo Wendemanegdé Bérénice Angéline	F	Burkinabè
9	SIMPORE Wend-Denda Débora	F	Burkinabè
10	Soro Abdoul Fatav Ben Youssef	М	Burkinabè
GESTION COMMERCIALE ET MARKETING (GCM)			
11	Bikienga Faridah	F	Burkinabè
12	KABORE Kiswendsida Laurenza Anaïs	F	Burkinabè
13	KABORE Nongwendé Laurinda Roxane	F	Burkinabè
14	MEKUI ME NGUEMA Guylene Juliana	F	Gabonaise
15	ZOMBRE Pegdwendé Lilliane Camille	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à quinze (15) noms.

Les candidats ont jusqu'au <u>vendredi 18 août 2023</u> pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur <u>dossier physique</u> et en s'acquittant de la totalité des <u>frais d'inscription</u> et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux;
- 315 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien retirer une autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le <u>vendredi 18 août 2023</u> à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national